

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC_07_128A

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres

En exercice :

- Titulaires : 38

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet, à 18h30, le Conseil de Communauté s'est réuni à SAINT-HILAIRE-DES-LOGES en session ordinaire, sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :

- Titulaires : 28

- Suppléants : 4

Date de convocation : 28 juin 2023

Excusés ayant donné pouvoir : 2

Votants : 31

PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau (en remplacement de M. de CERTAINES)
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléant de la commune de Sant-Sigismond
- M. BETAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme CHARBONNIER Nicole, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet (donne pouvoir à M. RECEGANT Didier)
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise (donne pouvoir à M. POITIERS Dominique)

ABSENTS EXCUSES :

- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : BATIMENT INDUSTRIEL SITUE DANS LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES « LA CHICANE » A NIEUL-SUR-L'AUTISE - RIVES-D'AUTISE : RENOUELEMENT DU BAIL COMMERCIAL CONSENTI A LA SARL JPC CONFECTION

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes est propriétaire d'un bâtiment économique situé dans la Zone d'Activités Economiques « la Chicane », Nieul-sur-l'Autise à Rives-d'Autise (YS 132).

La SARL JPC CONFECTION occupe ce bâtiment industriel de 700 m² dans le cadre d'un bail commercial ayant pris effet le 18 juillet 2014 et qui arrive à échéance le 17 juillet 2023.

Madame PLANCHET gérante de la société a fait part de sa volonté de renouveler le bail, pour une durée de 9 ans.

Monsieur le Président propose de conclure un nouveau bail avec la SARL JPC CONFECTION pour le bâtiment situé sur la parcelle YS 132, pour un loyer mensuel de 3 320.76 € HT (loyer révisé selon l'indice des loyers commerciaux du 1^{er} trimestre 2023 publié par l'INSEE), à compter du 18 juillet 2023.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise et sa compétence dans les actions de développement économique ;

Vu la délibération n°2014CC_06_218 du Conseil de Communauté du 30 juin 2014, donnant son accord pour consentir un bail commercial à la SARL JPC CONFECTION pour un bâtiment économique situé dans la Zone d'Activités Economiques « la Chicane », Nieul-sur-l'Autise à Rives-d'Autise (YS 132) ;

Considérant que ce bail commercial consenti à la SARL JPC CONFECTION, arrive à échéance le 17 juillet 2023, Considérant la volonté de la gérante de renouveler ce bail,

Monsieur le Président demande au Conseil :

- Son accord pour le renouvellement avec la SARL JPC CONFECTION, du bail commercial d'une durée de 9 ans, à compter du 18 juillet 2023, pour la location du bâtiment industriel situé sur la parcelle YS 132 de la Zone d'Activités Economiques « La Chicane » à Nieul-sur-l'Autise, moyennant un loyer mensuel de 3 320.76 € HT (loyer révisé selon l'indice des loyers commerciaux du 1^{er} trimestre 2023 publié par l'INSEE) ;
- Son accord pour mandater Maître RONDEAU, Notaire à Benet, pour la rédaction du bail,
- Son autorisation à signer le bail et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Donne son accord pour le renouvellement avec la SARL JPC CONFECTION, du bail commercial d'une durée de 9 ans, à compter du 18 juillet 2023, pour la location du bâtiment industriel situé sur la parcelle YS 132 de la Zone d'Activités Economiques « La Chicane » à Nieul-sur-l'Autise, moyennant un loyer mensuel de 3 320.76 € HT (loyer révisé selon l'indice des loyers commerciaux du 1^{er} trimestre 2023 publié par l'INSEE) ;

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le 19/07/2023

ID : 085-248500563-20230704-2023CC_07_128A-DE

- Mandate Maître RONDEAU, Notaire à Benet, pour la rédaction du bail,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Fait à RIVES-D'AUTISE, le 4 juillet 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le



ID : 085-248500563-20230704-2023CC_07_128A-DE